



ANCIENS MILITAIRES

UNE VICTOIRE QUI EN APPELLE D'AUTRES?

Le Syndicat FO du CNPE du Blayais a, depuis une décennie, mené un combat pour faire valoir les droits des anciens militaires. Récemment, les 16 salariés EDF du CNPE de Blayais viennent de gagner aux prud'hommes de Libourne.

UN DOSSIER LOCAL

Depuis 2010, FO a gagné successivement tous ses procès liés aux droits des anciens militaires. Que ce soit en cours d'appel des prud'hommes, devant le Tribunal de Grande Instance (TGI), ainsi qu'en appel de ce TGI, EDF a été déboutée. Suite à ces décisions, EDF a fait tout d'abord un pourvoi en cassation mais s'est finalement désistée rendant ainsi le jugement d'appel en TGI définitif.



UN DÉPLOIEMENT NATIONAL

En 2018, la Fédération FO Énergie et Mines avec l'appui de FO Blayais déclenche une procédure nationale.

116 salariés EDF s'engagent pour faire valoir leurs droits.

Actuellement ces 116 salariés sont dans l'attente d'une date pour départage aux prud'hommes de Paris. Ces 116 salariés peuvent se féliciter de la victoire des 16 salariés de Blayais, mais cela ne présage en rien du résultat à venir sur leur propre sort...

Une seule constante, FO se battra toujours pour faire respecter le Statut des IEG. Ici, ce sont les DP 32-58 et DP 32-60 qu'EDF avait décidé de ne pas appliquer. Textes permettant de reconnaître dans leur échelon l'ancienneté des militaires recrutés dans les IEG.

AFFAIRE À SUIVRE DONC...

Le respect des droits des salariés est une priorité pour FO Énergie et Mines, et, avec les syndicats des IEG nous continuerons à agir pour les faire appliquer.

